

Bourse d'études pour les bacheliers

Le Ministère de l'Education, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (MEXT) du Japon offre des bourses d'études et de recherche aux étudiants burkinabè désireux d'entreprendre des études supérieures dans les universités japonaises, au compte du programme de bourse du Gouvernement japonais, au titre de l'année 2022.

L'objectif est de promouvoir la formation de jeunes qui vont servir de ponts pour renforcer l'amitié entre le Japon et le Burkina Faso et contribuer ainsi au développement des deux pays et du monde entier.

1. Définition « les bacheliers »

Sont considérés comme étudiants du premier cycle universitaire ou étudiants en licence :

- tous les étudiants qui s'inscrivent dans un programme au premier cycle dans un département ou une faculté d'une université.
- ou ceux qui reçoivent une formation préparatoire en langue japonaise ou dans d'autres disciplines en prélude à leur admission à l'université.

2. Filières d'études proposées

Les filières proposées sont celles dans les domaines des sciences humaines et des sciences naturelles.

(1) Sciences Sociales et Humaines

(a) Sciences Sociales et Humaines-A : droit, politique, pédagogie, sociologie, littérature, histoire, langue japonaise, autres.

(b) Sciences Sociales et Humaines-B : économie, administration des affaires, autres.

(2) Sciences naturelles

(a) Sciences Naturelles-A :

sciences (mathématiques, physique, chimie), études en électricité et en électronique (électronique, génie électrique, génie informatique), études en mécanique (génie mécanique, architecture navale), génie civil et architecture (génie civil, architecture, génie environnemental), études dans le domaine de la chimie (chimie appliquée, génie chimique, chimie industrielle, génie textile) et d'autres filières (génie métallurgique, génie des mines, ingénierie maritime, biotechnologie).

(b) Sciences Naturelles-B :

études dans le domaine de l'agriculture (agriculture, chimie agricole, génie agricole,

zootechnie, médecine vétérinaire, sylviculture, science des aliments, études dans le domaine de la pêche), études dans le domaine de l'hygiène (pharmacie, hygiène, études en infirmerie), sciences (biologie).

(c) Sciences Naturelles-C : médecine, médecine dentaire

* **Remarque** : les candidats qui souhaitent poursuivre leurs études dans un domaine des sciences naturelles sont priés de choisir et d'inscrire leurs première, deuxième et troisième filières, choisies dans une même branche (soit dans la branche Sciences Naturelles-A, soit dans la branche Sciences Naturelles-B, soit dans la branche Sciences Naturelles-C). Toutefois, les candidats souhaitant poursuivre leurs études dans la branche Sciences Naturelles-C peuvent choisir les filières de la branche Sciences Naturelles-B pour leur deuxième et troisième filières de choix puisque les filières de la branche Sciences Naturelles-C offrent seulement deux possibilités.

3. Conditions de soumission de dossier

MEXT accepte les candidatures d'étudiants internationaux pour étudier au Japon qui satisfont aux qualifications et conditions suivantes.

- être de nationalité burkinabè ;
- être né(e), en principe, après le 2 avril 1997 inclus ;
- être reconnu comme étant en bonne santé physique et mentale par un médecin sur le formulaire « Certificate of Health » ;
- arriver au Japon dans la période du 1^{er} avril au 7 avril 2022 (non applicable à ceux qui sont autorisés à l'entrée automnale) ;
- être motivé à apprendre la langue et la culture japonaises, de plus, en principe, les candidats doivent être disposés à effectuer leurs études universitaires au Japon en japonais.

4. Durée de la bourse

(1) Les boursiers suivent d'abord une année d'enseignement en préparatoire dans un établissement désigné par le MEXT, qui consiste notamment des cours intensifs de la langue japonaise et autres matières nécessaires à la préparation à l'entrée à l'université. Le boursier ou la boursière qui a terminé l'enseignement préparatoire entre dans une université désignée par le MEXT, après avoir passé un examen d'admission organisé par cette université. La durée de la bourse est donc de 5 ans, à partir d'avril 2022 jusqu'en mars 2027. Pour les boursiers qui se spécialisent en médecine, en dentisterie, en médecine vétérinaire ou pour un cours de six ans en pharmacie, la bourse la période sera de sept ans jusqu'en mars 2029.

(2) Les boursiers ayant une connaissance suffisante de la langue japonaise, peuvent, s'ils le

désirent, intégrer directement une université sans observer la période de l'enseignement préparatoire d'un an.

(4) Si un boursier est diplômé d'un cours de premier cycle, il/elle est admis(e) à s'inscrire à un cours de maîtrise pendant la période de sa bourse et s'il/elle a des résultats scolaires exceptionnels qui répondent à certains critères, il/elle peut faire prolonger la période de bourse après un examen réussi par le MEXT.

5. Frais couverts par la bourse

La bourse couvre :

(1) Les dépenses quotidiennes sont couvertes sous forme d'une allocation mensuelle. Cette allocation mensuelle est de 117 000 yen. Si l'étudiant est bénéficiaire d'un programme de recherche dans une région donnée, il lui sera ajouté 2 000 ou 3 000 yen par mois.

En cas d'absence prolongée du boursier aux cours d'université, son allocation ne lui sera pas versée.

(2) Les frais de voyage comprennent :

- un billet d'avion aller du Burkina Faso vers le Japon au début de la période de la bourse
- un billet d'avion retour du Japon vers le Burkina Faso à la fin de la période de la bourse

(3) Les frais de scolarité comprennent les frais de l'examen d'entrée, d'inscription et de cours.

6. Procédure de sélection des candidats

(1) Présélection au niveau de l'Ambassade

La présélection des candidats se fait sur la base des résultats obtenus aux trois épreuves suivantes :

(a) Sélection sur le dossier : dernier délai pour le dépôt de dossier - **le 21 juin 2021**

(b) Examen écrit pour les candidats présélectionnés sur dossier - **le 2 juillet 2021** (l'examen se passe en une seule journée)

(c) Entretien oral pour ceux qui ont réussi l'examen écrit. - **en juillet 2021**

(2) Proposition des candidats présélectionnés par l'Ambassade au MEXT - **en août**

MEXT effectuera ensuite la sélection des candidats recommandés et décidera des boursiers.

(3) Résultat de la sélection finale des boursiers par le MEXT – **en janvier 2022**

7. Examen écrit

(1) Candidats ayant choisi l'une des filières de Sciences Sociales et Humaines-A ou de Sciences Sociales et Humaines-B : 3 matières (mathématiques, anglais, japonais).

(2) Candidats ayant choisi l'une des filières de Sciences Naturelles-A : 5 matières (mathématiques, physique, chimie, anglais, japonais).

(3) Candidats ayant choisi une des filières de Sciences Naturelles-B ou de Sciences Naturelles-C : 5 matières (mathématiques, chimie, biologie, anglais, japonais).

-L'épreuve de la langue japonaise est obligatoire pour tous les candidats même pour ceux qui n'ont jamais étudié cette langue. Les résultats de cette épreuve ne seront consultés qu'à titre indicatif et serviront seulement de référence pour les cours d'apprentissage de la langue japonaise que les candidats définitivement sélectionnés commenceront une fois arrivés au Japon.

- Toutes les épreuves sauf celle de la langue japonaise, d'une durée de 60 minutes chacune, seront administrées en anglais. L'épreuve de la langue japonaise dure 2heures.

- Les dictionnaires et les calculatrices ne seront pas autorisés.

- Les épreuves des années précédentes sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.studyinjapan.go.jp/en/planning/scholarship/application/examination.html>

8. Composition du dossier de candidature

Les candidats doivent soumettre les documents suivants à la mission diplomatique japonaise dans le pays du demandeur dans le délai imparti. Les documents doivent être rédigés en japonais ou en anglais, ou une traduction dans l'une de ces langues doit être attachée. Les documents soumis ne seront pas retournés.

(1) Formulaire « 2022 Application Form (Undergraduate Students) » : rédigé en caractères d'imprimerie (les informations doivent être saisies à la machine). **(1 original et 1 photocopie)**
*1 Photo d'identité au format 4,5cm x 3,5cm (tête non couverte) prises dans les 6 derniers mois, avec nom et nationalité au verso, à coller à l'endroit indiqué sur l'exemplaire de formulaire (1).

(2) Le cas échéant, formulaire « 2022 Direct Placement Preference Form (Undergraduate Students) » : dûment rempli en anglais (les informations doivent être saisies à la machine). **(1 original).**

(3) Relevés de notes (en anglais, à défaut, en français avec la traduction en anglais juridique). **(1 original et 1 photocopie).**

- Pour les candidats ayant déjà obtenu le baccalauréat ou un diplôme équivalent :

Relevés de notes des 3 dernières années (l'année en cours et les 2 années précédentes), soit originaux ou copies légalisées

- Pour les candidats qui préparent actuellement le baccalauréat :

Relevés de notes des 2 dernières années et celui du premier semestre de l'année en cours (ou ceux des deux premiers trimestres de l'année en cours pour le système d'enseignement français), soit originaux ou copies légalisées.

(4) Certificat du diplôme de baccalauréat ou du diplôme de fin d'études secondaires, soit original ou copie légalisée (en anglais ou, à défaut, en français avec la traduction juridique) pour ceux qui ont déjà obtenu le baccalauréat. **(1 original et 1 photocopie)**.

(5) Une lettre de recommandation rédigée par le chef de l'établissement universitaire fréquenté ou par le professeur encadrant, saisie à la machine ou manuscrite en caractères d'imprimerie en anglais. **(1 original et 1 photocopie)**.

(6) Formulaire « Certificate of Health » rempli en japonais ou en anglais par un médecin. **(1 original et 1 photocopie)**.

Le certificat médical sera demandé ultérieurement, après les résultats de l'examen écrit et l'entretien oral.

(7) Le cas échéant, certificat d'admission ou d'entrée à l'université. **(1 original et 1 photocopie)**.

- **seulement pour les candidats déjà inscrits dans un établissement de niveau universitaire**

(8) Le cas échéant, certificat de l'examen de qualification pour l'inscription à l'université **(1 original et 1 photocopie)**.

(9) Certificat de compétence linguistique : seulement dans le cas où le candidat a des documents attestant la maîtrise du japonais ou de l'anglais. **(2 photocopies)**

Si le document est obtenu via Internet, celui-ci devra comporter le nom, le prénom du candidat ainsi que les informations qui justifient sa capacité linguistique (telles que le niveau obtenu, les notes.)

* **Remarque** :

- Les dossiers doivent être numérotés en haut à droite suivant l'ordre ci-dessus.

- Le nombre de places pour le concours de présélection étant limité, seuls les meilleurs candidats seront convoqués dans la limite des places disponibles.

- Il est fortement conseillé de consulter la version japonaise ou anglaise (ci-après). La traduction en français est juste à titre indicatif.

https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap_stopj-applications_undergraduate.html

Le dossier d'inscription au concours doit être expédié par la voie postale à l'Ambassade du Japon jusqu'au **lundi 21 juin 2021, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous. L'Ambassade du Japon ne peut être tenue pour responsable en cas de perte de courrier ou de sa non livraison à bonne date et à la bonne adresse.**

N.B. Envoi du dossier par voie postale uniquement

Ambassade du Japon
(Bourse 2022 - Undergraduate Students)
01 B.P. : 5560 Ouagadougou 01 Burkina Faso
sise à Ouaga 2000

9. Téléchargement des documents

https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap_stopj-applications_undergraduate.html

10. Informations utiles

(1) Avant de partir au Japon, il est recommandé de se renseigner sur ce pays, y compris la langue japonaise, les coutumes, les différences de la législation entre les deux pays, leurs systèmes éducatifs, les universités, etc.

(2) Il est nécessaire de préparer soi-même une somme d'environ 2 000 US\$ (1 million FCFA) pour le début de la vie au Japon.

(3) Il est obligatoire de s'inscrire au système national d'assurance maladie.

(4) Concernant le logement, on en distingue 2 types. Les logements gérés par l'Université d'Etat et les logements privés. Il n'est pas facile de trouver des logements pour famille. Il est donc préférable de trouver d'abord un logement approprié avant de faire venir sa famille.

(5) Voix d'anciens boursiers

https://www.bf.emb-japan.go.jp/itpr_fr/00_000225.html

(6) Pour de plus amples informations :

M. BARRY KISWINDSIDA SAIDOU (Mail : barry.kiswindsida.saidou@ou.mofa.go.jp)